Ensemble,
Agissons pour **Demain**

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

L'AVENIR S'ECRIT AVEC 56% DES CATTENOMOIS !

Le second conseil municipal s'est déroulé ce mercredi 17 juin et a vu à son ordre du jour 17 points. Nous remercions tous les colistiers non-élus qui sont venus soutenir les 5 élus de la liste Ensemble, Agissons pour Demain. Un membre de la majorité était absent.

Point 1 - Approbation du procès-verbal valant compte-rendu du 25 mai 2020

Comme le veut l'organisation du conseil, le point numéro 1 a appelé à l'approbation du compte-rendu du précédent conseil. Alors qu'un membre de la majorité faisait remarquer une erreur de frappe dans le nom du Maire, nous avons fait état d'une différenciation dans le traitement des votes. Un rectificatif sera donc apporté.

Point 2 - Détermination des indemnités de fonction du Maire

Le point numéro 2 fût la détermination des indemnités de fonction du Maire.

La loi fixe un taux maximum des indemnités selon un barème établi. Il appartient au conseil municipal de déterminer le pourcentage dans la fourchette de 0 à 51,6%, taux maximum applicable, soit une indemnité maximum de 24083,52€ brut/an.

Faisant état du contexte des évènements de fin d'année 2019 sur la perte du pouvoir d'achat des français, des évènements de ces derniers mois qui ont vu le personnel de santé fortement sollicité. Pour rappel, une infirmière débutante gagne 1700€ brut par mois et le salaire moyen est d'environ 2200€ brut.

Sachant qu'il s'agit d'une indemnité de fonctionnement qui a été établie pour compenser une perte de salaire, afin de permettre au Maire de consacrer suffisamment de temps à son mandat sans pour autant grever ses revenus personnels.

Sachant qu'aujourd'hui, M. le Maire est en retraite (et à notre connaissance ne subit pas de perte de salaire), persuadé qu'il ne s'est engagé que pour le bien de la collectivité, et qu'il percevra également des indemnités par ses fonctions au sein de la CCCE et d'autres présidences, nous avons proposé à titre de symbole et d'exemplarité de retenir le taux de 26%, soit de 12135,04€ bruts/an. Après mise au vote, notre proposition n'a pas été acceptée (5 voix pour / 17 voix contre).

Le conseil municipal fût invité à voter le taux maximum et à adopté à 17 voix pour et 5 voix contre.

Point 3 - Détermination des indemnités de fonction des Adjoints

Le point 3 appelant à voter les indemnités des adjoints, nous avons fait remonter au Maire les interpellations des Sentzichois qui regrettent ne plus avoir d'adjoint. Monsieur le Maire a dans un premier expliqué que si les Sentzichois avaient voté plus massivement en sa faveur, les personnes figurant en bas de sa liste habitant à Sentzich auraient été élues et donc auraient potentiellement pu être adjoint. Nous lui avons fait remarquer que d'autres élus de la majorité habitaient Sentzich. Il a expliqué que le choix de retenir 6 adjoints avait été voté en interne au sein de sa majorité.

Concernant les indemnités des adjoints, nous avons, sur les mêmes principes évoqués au point 2, proposé de retenir le taux de 10%. Après mise au vote, notre proposition n'a pas été acceptée (5 voix pour / 17 voix contre).

Le conseil municipal fût invité à voter le taux maximum de 19% (8 867,96€ bruts/an) et adopté à 17 voix pour et 5 voix contre.

Point 4 - Détermination de la majoration des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire

Le point 4 portant sur la majoration des indemnités.

La commune de Cattenom étant un ancien chef-lieu de cantons, il est possible de proposer une augmentation de 15% des indemnités du Maire et des adjoints. Le Maire nous a expliqué que le nombre d'adjoints avait été fixé par sa majorité lors d'un vote interne. Nous avons proposé, plutôt que d'augmenter les indemnités du Maire et des adjoints, la création d'un poste de conseiller municipal délégué à Sentzich et de reporter la somme de cette augmentation en indemnité pour ce conseiller délégué. Notre proposition n'a pas été reprise. Monsieur le Maire n'a pas souhaité sursoir à ce point et a mis au vote l'augmentation, 17 voix pour, 5 voix contre. L'augmentation de 15% a été adoptée portant ainsi les indemnités du Maire à 27696,05€ bruts/an et celles des adjoints à 10198,15€ bruts/an.

Point 5 - Fixation du nombre d'administrateurs au sein du CCAS

Le point 5 portant à la fixation du nombre d'administrateurs au sein du CCAS.

Le nombre d'administrateurs est fixé par le Maire dans la mesure suivante :

- 4 à 8 administrateurs nommés par le Maire,
- 4 à 8 administrateurs élus parmi et par le Conseil municipal,
- Le Président du CCAS, le Maire.

Soit 17 personnes au maximum.

Il a été proposé à l'assemblée délibérante de fixer le nombre d'administrateurs à 15, répartis comme suit :

- 7 membres nommés,
- 7 membres élus,
- Le Président du CCAS, le Maire.

Le maximum de places pouvant être attribuées n'ayant pas été atteint et sachant qu'une seule place était proposée pour l'opposition, nous avons demandé au Maire de bien vouloir nous accorder une place supplémentaire en cas d'empêchement (maladie, problème personnel ou autre) ou tout au moins de pouvoir disposer d'un suppléant.

La mise en proposition fût adoptée à 17 voix pour, le Maire n'ayant pas souhaité répondre favorablement à notre requête, nous avons voté 5 voix contre.

Points 6 et 7 - Fixation du nombre de commissions municipales et du nombre de sièges par commission et Désignation des membres des commissions municipales

Le point suivant à l'ordre du jour fût la fixation du nombre des commissions et du nombre de sièges.

Monsieur le Maire a soumis à l'assemblée la création des commissions suivantes, composées de :

- Commission des forêts : nombre de membres : 8 + 1 (Président), 1 siège pour la liste Ensemble, Agissons pour Demain, M. Fadi
- Commission budget participatif : nombre de membres : 10+ 1 (Président) 2 sièges pour la liste Ensemble, Agissons pour Demain, Mme Antczak et M. Fadi
- Commission des finances : nombre de membres : 10 + 1 (Président), 2 sièges pour la liste Ensemble, Agissons pour Demain, Mme Josset et M. Fadi
- Commission des bâtiments et des travaux : nombre de membres : 7 + 1 (Président) 1 siège pour la liste Ensemble, Agissons pour Demain, M. Andrzejewski
- Commission des terrains communaux et du PLU : nombre de membres : 9 + 1 (Président) 1 siège pour la liste Ensemble, Agissons pour Demain, M. Andrzejewski et M. Halet
- Commission scolaire : nombre de membres : 7 + 1 (Président) 2 sièges pour la liste Ensemble, Agissons pour Demain, M. Josset
- Commission de sécurité et de circulation : nombre de membres : 10 + 1 (Président) 2 sièges pour la liste Ensemble, Agissons pour Demain, Mme Antczak et M. Halet
- Commission environnement et développement durable : nombre de membres : 10 + 2 (Président) 1 siège pour la liste En semble, Agissons pour Demain, Mme Antczak et M. Andrzejewski
- Commission de coordination et d'information : nombre de membres : 7 + 1 (Président) 1 siège pour la liste Ensemble, Agissons pour Demain, Mme Antczak
- Commission des fêtes et cérémonies : nombre de membres : 7 + 1 (Président) 1 siège pour la liste Ensemble, Agissons pour Demain, Mme Josset
- Commission sport, culture et jeunesse : nombre de membres : 10 + 1 (Président) 2 sièges pour la liste Ensemble, Agissons pour Demain, M. Fadi et M. Halet

Nous avons fait remarquer que, bien que le code électoral fait que nous ne soyons que 5 élus avec 44% des suffrages exprimés, la représentativité moyenne dans les commissions n'était que de 16%. Avec parfois un seul élu, avec comme risque une absence de notre liste en cas d'empêchement, tout comme pour notre représentativité au sein du CCAS. Nous avons proposé de porter toutes les commissions au même nombre. Monsieur le Maire a expliqué que le nombre des membres des commissions était porté selon les élus de sa majorité souhaitant y participer et qu'il ne souhaitait pas en changer le nombre. Aucun siège supplémentaire nous a été accordé. Le nombre de commissions et les sièges ont donc été adoptés tels que présentés par la note de synthèse.

Points 8 et 9 - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Les points 8 et 9 ont porté sur l'attribution des sièges au sein des commissions de délégation de service public et la commission d'appel d'offre. Pour ces commissions, la loi prévoit 1 siège de suppléant par siège de membres titulaires avec un minima d'un siège pour l'opposition. Nous avons donc M. Fadi titulaire de la commission de délégation de services publics et Mme Josset suppléante, et M. Andrzejewski titulaire de la commission d'appel d'offres et M. Halet suppléant.

Point 10 - Désignation des membres au Conseil d'Exploitation de l'Epicerie

Le point 10 désignant les membres du conseil d'exploitation de l'épicerie.

Aucun siège n'a été proposé à notre liste. Nous avons fait valoir notre intérêt pour ce service rendu à la population et notre volonté de participer activement, à la fois pour découvrir son fonctionnement, mais également pour permettre d'apporter la compétence d'un de nos élus en la matière d'achat et gestion alimentaire. Nous avons également fait remarquer qu'il était porté au point 14 l'approbation des tarifs de l'épicerie (chose récurrente) et qu'il nous était difficilement concevable de voter sur ce type de point sans participer à la régie.

Monsieur le Maire n'a pas souhaité ouvrir une place supplémentaire argumentant que dans son équipe, il disposait de toutes les compétences, et que l'épicerie dans sa forme de gestion allait changer de statut avant la fin de son mandat. Les 6 membres proposés par Monsieur le Maire ont été approuvés par l'assemblée, 17 voix pour. N'ayant pas été entendus, nous avons voté contre à 5 voix.

Point 11 - Délégations du Conseil municipal au Maire – Modifications

Le point 11 ouvrait sur les délégations données au Maire au précédent conseil.

Certaines précisions dans les délégations votées lors du conseil du 25 mai dernier n'ayant pas été actées, il nous a été présenté une série modifications. Lors du précédent conseil, nous avons proposé une baisse de 25% des montants autorisés afin que l'assemblée puisse participer pleinement aux actes forts du développement de nos villages. Pour ce conseil, il était présenté une demande autorisant le Maire à passer des avenants en supplément dans des marchés et accords-cadres. 15% pour les travaux d'un montant inférieur à 500 000€, 10% pour les fournitures d'un montant inférieur à 100 000€ et 10% pour les services d'un montant inférieur à 100 000€.

Nous avons demandé comment avaient été fixés ces pourcentages sachant que :

- dans un accord-cadre, les montants sont fixés par avance
- dans le cas des travaux, l'augmentation des indices du coût de la construction (bâtiment et travaux-publics) étaient en moyenne sur les six dernières années à 0.937% par an.
- dans le cas de fourniture, l'indice était à 1,48% par an
- dans le cas de prestations de services, l'indice était à 1,4%

Monsieur le Maire a demandé à Madame la directrice générale des services d'apporter une explication. Les taux présentés sont les taux maximums autorisés par la loi. Nous avons demandé quel était en moyenne le taux des avenants aux contrats passés à Cattenom. Mme la directrice générale nous a répondu que depuis son arrivée, aucun avenant n'avait été passé.
Monsieur le Maire a procédé à la mise au vote 17 voix pour. Trouvant ces taux non justifiés, nous avons voté à 5 voix contre.

Point 12 - Convention de maitrise d'ouvrage déléguée entre la Commune de Cattenom et le Conseil Départemental de la Moselle – travaux pont de Koenigsmacker – Approbation

Point annulé.

Point 13 - Budget de la Commune – Décision modificative n°1 – Virement de crédits

Le point n° 12 concernant la convention de maitrise d'ouvrage déléguée entre la Commune de Cattenom et le Conseil Départemental de la Moselle – travaux pont de Koenigsmacker ayant été annulé, nous sommes passés au point 13 portant sur le budget de la commune et décisions modificatives. Il s'agissait d'une erreur d'encaissement à tort pour le compte de DDFIP, d'une insuffisance de crédits d'investissement pour les subventions de façade et d'une imputation de compte de la chaudière bio masse. Ce dernier point étant abordé, il nous a permis de discuter sommairement du développement de la chaudière biomasse. Nous avons appris que le permis a fait l'objet d'un recours gracieux de la part de la police de l'eau, que la fin des travaux de réseaux avait pris du retard à la suite du COVID-19 et que la chaudière serait probablement mise en service non pas cette année mais à l'automne 2021. Nous avons appris que 6 particuliers seraient raccordés au réseau. Nous avons demandé s'il y avait la possibilité que d'autres particuliers puissent bénéficier du raccordement. Monsieur le Maire a indiqué que les demandes étaient closes depuis juillet 2019 et que si un particulier souhaitait se raccorder, cela serait à ses frais, tout en étant sur le chemin du réseau.

Le point 13 fut approuvé à 17 voix pour. N'ayant pas participé à l'élaboration du budget, nous nous sommes abstenus à 5 voix.

Point 14 - Fixation de nouveaux tarifs pour l'Epicerie

Le point 14 portant sur la modification de tarif de l'épicerie. N'ayant pas eu de siège à la régie de gestion de l'épicerie, il ne nous était pas possible de valider des tarifs. Ce point fût adopté 17 voix pour et 5 voix contre.

Point 15 - Mise en place de la prime exceptionnelle « Etat d'urgence covid-19 »

Le point 15 portant sur la mise en place d'une prime exceptionnelle « Etat d'urgence COVID-19 » pour les employés communaux. Ce point ne portant pas à discussion nous avons voté pour.

Points 16 et 17 - Création d'un poste d'agent de maîtrise principal et Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Les points 16 et 17 portants sur la création de postes, terme technique pour désigner l'avancement en grade de personnel municipaux déjà en place. Nous avons également voté pour.

Nous avons profité de ce point pour demander l'organigramme du personnel municipal. En effet, il nous parait important et normal de connaître celles et ceux qui œuvrent pour le bien de la collectivité. Monsieur le Maire nous a indiqué qu'une ébauche avait été faite dans le cadre de la gestion du COVID-19 et qu'il allait nous le transmettre.

Notre conclusion sur ce second conseil municipal

Nous avons fait part, à travers les différents points de ce conseil municipal, que bien que nous ne soyons que 5 élus de la liste Ensemble Agissons pour Demain, nous représentons 44% des suffrages exprimés, et qu'à ce titre, nous jouerons pleinement notre rôle d'élu. Et bien que ce chiffre ait semblé agacer Monsieur le Maire, bien que les places qui nous ont été attribuées le furent dans le strict minima de la loi, nous souhaitons établir des relations constructives pour les 6 années qui sont devant nous.